

ECOMETAL SA opère dans le secteur de l'affinage des métaux précieux et du traitement des déchets de fabrication contenant des métaux nobles.

Conformément aux directives de la Direction Générale, elle déclare son engagement à gérer et développer sa chaîne d'approvisionnement selon les exigences établies par le Responsible Jewellery Council et conformément aux exigences de la OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas.

Par conséquent :

En ce qui concerne les abus graves associés à l'extraction, au transport ou au commerce de minerais :

Nous ne tolérerons, ni ne tirerons profit, ni ne contribuerons, ni n'assisterons ou ne faciliterons en aucune manière la commission, par toute partie, de :

- toute forme de torture, traitement cruel, inhumain ou dégradant ;
- toute forme de travail forcé ou obligatoire, c'est-à-dire tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace d'une peine et pour lequel cette personne ne s'est pas offerte volontairement ;
- les pires formes de travail des enfants ;
- d'autres violations graves des droits humains et abus tels que la violence sexuelle ;
- des crimes de guerre ou d'autres violations graves du droit international humanitaire, crimes contre l'humanité ou génocide.

En ce qui concerne la gestion du risque d'abus graves:

Nous suspendrons immédiatement ou mettrons fin à notre relation avec les fournisseurs en amont si nous identifions un risque raisonnable qu'ils s'approvisionnent auprès d'une partie impliquée dans des abus graves ou liée à celle-ci.

En ce qui concerne le soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques :

Nous ne tolérerons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques à travers l'extraction, le transport, le commerce, la manipulation ou l'exportation de minerais.

Le soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques inclut, sans s'y limiter, l'approvisionnement en minerais, les paiements ou la fourniture d'assistance logistique ou d'équipements à des groupes armés non étatiques ou à leurs affiliés qui :

- contrôlent illégalement des sites miniers ou des routes de transport ;
- contrôlent illégalement des sites miniers, des routes de transport, des points de commerce des minerais et les acteurs en amont de la chaîne d'approvisionnement ;
- taxent ou extorquent illégalement de l'argent ou des minerais aux points d'accès aux sites miniers, le long des routes de transport ou aux points de commercialisation ;
- taxent ou extorquent illégalement des intermédiaires, des sociétés d'exportation ou des négociants internationaux.

En ce qui concerne la gestion du risque lié au soutien à des groupes armés non gouvernementales :

Nous suspendrons ou mettrons immédiatement fin à notre relation avec les fournisseurs en amont si nous identifions un risque raisonnable qu'ils soient liés à une partie fournissant un soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.

En ce qui concerne les forces de sécurité publiques ou privées :

Nous convenons de supprimer tout soutien direct ou indirect aux forces de sécurité publiques ou privées qui :

- contrôlent illégalement des sites miniers, des routes de transport et les acteurs en amont de la chaîne d'approvisionnement ;
- taxent ou extorquent illégalement de l'argent ou des minerais aux points d'accès aux sites miniers, le long des routes de transport ou aux points de commercialisation ;
- taxent ou extorquent illégalement des intermédiaires, des sociétés d'exportation ou des négociants internationaux.

Nous reconnaissons que le rôle des forces de sécurité publiques ou privées sur les sites miniers et/ou dans les zones environnantes et/ou le long des routes de transport doit être exclusivement de maintenir l'état de droit, y compris la protection des droits humains, la sécurité des travailleurs, des équipements et des installations minières, ainsi que la protection des sites et des routes de transport contre toute interférence avec l'exploitation et le commerce légitimes.

Lorsque nous ou toute entreprise de notre chaîne d'approvisionnement engageons des forces de sécurité publiques ou privées, nous nous engageons à exiger que ces forces soient employées conformément aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. En particulier, nous soutiendrons ou mettrons en œuvre des mesures de sélection afin de garantir que les individus ou unités ayant commis de graves violations des droits humains ne soient pas employés. Nous soutiendrons les efforts visant à collaborer avec les autorités centrales ou locales, les organisations internationales et la société civile afin de développer des solutions pratiques concernant la transparence, la proportionnalité et la responsabilité des paiements effectués aux forces de sécurité publiques. Nous agirons également pour éviter ou réduire l'exposition des groupes vulnérables, notamment les mineurs artisanaux, aux impacts négatifs liés à la présence de forces de sécurité sur les sites miniers.

En ce qui concerne la gestion des risques liés aux forces de sécurité :

Conformément à notre position dans la chaîne d'approvisionnement, nous élaborerons, adopterons et mettrons immédiatement en œuvre un plan de gestion des risques avec nos fournisseurs et autres parties prenantes afin de prévenir ou d'atténuer le risque de soutien direct ou indirect aux forces de sécurité publiques ou privées, lorsqu'un tel risque est identifié. Dans ces cas, nous suspendrons ou mettrons fin à la relation avec les fournisseurs en amont si les tentatives de mitigation échouent dans un délai de six mois.

En ce qui concerne la corruption et la fausse déclaration de l'origine des minerais :

Nous n'offrirons, ne promettrons, ne donnerons ni ne demanderons de pots-de-vin et nous nous opposerons à toute sollicitation de pots-de-vin visant à dissimuler ou falsifier l'origine des minerais ou à fausser les taxes, droits et redevances versées aux gouvernements pour l'extraction, le commerce, la manutention, le transport et l'exportation des minerais.

En ce qui concerne le blanchiment d'argent :

Nous soutiendrons les efforts visant à éliminer efficacement le blanchiment d'argent lorsque nous identifions un risque raisonnable lié à l'extraction, au commerce, à la manipulation, au transport ou à l'exportation de minerais provenant de taxes illégales ou d'extorsion dans la chaîne d'approvisionnement.

En ce qui concerne le paiement des impôts, taxes et redevances aux gouvernements :

Nous veillerons à ce que tous les impôts, droits et redevances liées à l'extraction, au commerce et à l'exportation de minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque soient conformes à notre position dans la chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons à divulguer ces paiements conformément aux principes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI).

En ce qui concerne la gestion des risques de corruption, fraude, blanchiment d'argent et paiements aux gouvernements :

Conformément à notre position dans la chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons à collaborer avec les fournisseurs, les autorités gouvernementales, les organisations internationales et la société civile afin d'améliorer et de surveiller les performances pour prévenir ou atténuer les risques d'impacts négatifs dans des délais raisonnables et avec des mesures mesurables. Nous suspendrons ou mettrons fin à la relation avec les fournisseurs en cas d'échec des tentatives d'atténuation.

La Direction